

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 071 Finances – Attribution de Subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à l'attribution des subventions par les collectivités territoriales ;

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations et organismes au titre de l'année 2026 ;

Considérant les projets, activités et dépenses présentés à l'appui de ces demandes ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **décide d'attribuer** les subventions suivantes

- une subvention de 746,63 € à l'École Im Leh pour l'achat de matériel sportif ;
- une subvention de 870 € pour les Fêtes des Asperges 2026 ;
- une subvention de 1 000 € à l'Association de jumelage au titre de l'année 2026 ;
(Madame Caroline MAECHLING ne prend pas part au vote)
- une subvention de 735 € à l'Association Centre Culturel pour l'acquisition et la rénovation de différents équipements (ordinateur, imprimante, rénovation du bar, machine de comptage des billets et de la monnaie)
- une subvention de 300 € à la Section Animation Musicale du Centre Culturel pour l'organisation de la fête du 14 juillet 2026 : *Monsieur Stéphane MISCHLER ne prend pas part au vote.*
- une subvention de 3 800 € à l'Association du Carnaval pour l'organisation du carnaval ; *Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote, Mesdames et Messieurs Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Stéphane MISCHLER, Patrice MAGNUS ne prennent pas part au vote*
- une subvention prévue dans la convention d'objectifs et de moyens de 204 000 € à la SPL Grandir en Basse Zorn

Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.09.2026

Publié le 25.09.2026

Transmis à la Préfecture le 25.09.2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

